

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CEGID GROUP

(Eurolist)

Par courrier du 4 février 2008, la société Richelieu Finance Gestion Privée (6 avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds communs de placement dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 janvier 2008, le seuil de 5% des droits de vote de la société CEGID GROUP et détenir pour le compte desdits fonds, 497 906 actions CEGID GROUP représentant autant de droits de vote, soit 5,39% du capital et 4,95% des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions CEGID GROUP sur le marché.

(1) Sur la base d'un capital composé de 9 232 676 actions représentant 10 067 507 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.